

Information de Référence du Centre de Crise**Bureau des Services de Soutien et d'Implication pour l'Élève et la Famille**

ÉCOLES PUBLIQUES DU MONTGOMERY COUNTY

Rockville, Maryland 20850

INSTRUCTIONS : Ce formulaire est utilisé par les employés de MCPS pour documenter les informations relatives au renvoi des élèves au Centre de Crise du Montgomery County. Ce formulaire doit être joint au [formulaire MCPS 336-32, autorisation de communiquer/d'échanger des informations confidentielles](#) et au [formulaire MCPS 270-1, Résumé de la conférence des parents](#). Le Parent/ Tuteur Légal doit remettre ces formulaires en main propre au Centre de crise du Montgomery County, 1301 Piccard Drive, premier étage, Rockville, Maryland 20850, téléphone 240-777-4000. Conservez une copie pour vos dossiers.

PART I: À REMPLIR PAR LE PERSONNEL DE MCPS ET À ENVOYER AU CENTRE DE CRISE DU MONTGOMERY COUNTY

Je réfère l'élève mentionné ci-dessous au Centre de Crise du Montgomery County. Ci-joint [le formulaire MCPS 336-32, Autorisation de communication/d'échange d'informations confidentielles](#) et [le formulaire MCPS 270-1, Résumé de la Conférence des parents](#).

Élève _____ Date de naissance ____/____/____

Numéro d'identification de l'élève _____ Note _____ Race/Ethnie _____

Résumé des préoccupations:

- Menace suicidaire (inclure les déclarations faites) _____ Dysfonction comportementale (soyez spécifique) _____
- Comportement suicidaire (soyez spécifique) _____ Comportement d'automutilation (soyez spécifique) _____
- Menace d'homicide (inclure les déclarations faites) _____ Attaque physique (soyez spécifique, y compris la cible) _____
- Intimidation (à propos de la victime) _____ Intimidation (à propos de l'auteur) _____
- Autre (soyez spécifique) _____

Commentaires _____

Fonction _____ École/Lieu _____

Numéro de téléphone ____-____-____ Numéro de fax ____-____-____ E-mail _____

Signature, membre du personnel référent_____
Date_____
Signature du directeur_____
Date**PARTIE II: À REMPLIR PAR LE PERSONNEL DU CENTRE DE CRISE ET À RETOURNER À L'ÉCOLE DE RÉFÉRENCE****Crisis Center Disposition and Recommended Action Steps:**

1. Student not currently at risk to self or others No follow-up needed
 Follow-up recommended

Comments _____

2. Referred for outpatient treatment Inpatient hospitalization (voluntary)
(Specific referral: Name _____ Telephone Number ____-____-____)
- Referred for partial hospitalization Emergency Petition initiated by Crisis Center staff members
- Other (be specific) _____

Comments _____

3. [Form 336-32, Authorization for Release/Exchange of Confidential Information](#) (please attach). Yes No

4. MCPS staff should contact Crisis Center staff members for additional information. Yes No

Crisis Center Therapist _____ Date ____/____/____

Telephone Number: 240-777-4000 Fax: 240-777-4800

Crisis center scanned completed form and sent to referring MCPS staff member

DIFFUSION : COPIE 1 et 2/L'original de ce formulaire doit être remis en mains propres par le parent/tuteur au Centre de crise, et une copie doit être fournie au parent/tuteur (voir les instructions ci-dessus); COPIE 3/Dossier Confidentiel du Mandant (*formulaire détruit après une année civile*); COPIE 4/Bureau de Soutien et d'Engagement aux Éléves et à la Famille (BSFSE), CESC, salle 50

DEFINITIONS UNIFORMES

Violence autodirigée (VDS; analogue à un comportement d'automutilation)

Comportement autodirigé entraînant délibérément des blessures ou la possibilité de se blesser soi-même. Cela n'inclut pas les comportements tels que le parachutisme, le jeu, la toxicomanie, la consommation de tabac ou toute autre activité à risque, telle que la vitesse excessive dans les véhicules automobiles. Ce sont des comportements complexes, dont certains sont des facteurs de risque pour de SDV, mais qui sont définis comme des comportements qui, bien que susceptibles de mettre la vie en danger, ne sont pas reconnus par l'individu comme un comportement destiné à se détruire ou à se blesser. Ces comportements peuvent avoir une forte probabilité de blessures ou de décès, mais la blessure où le décès est habituellement considéré comme non intentionnel.

La violence autodirigée est classée dans les catégories suivantes :

- Non suicidaire (tel que défini ci-dessous), et
- Suicidaire (tel que défini ci-dessous).

Violence autodirigée non suicidaire

un comportement autodirigé qui entraîne délibérément des blessures ou un risque de blessure pour soi-même. Il n'y a aucune preuve, implicite ou explicite, d'intention suicidaire.

Implicite — Être sans doute ni réserve, implicite mais non directement exprimé; inhérent à la nature de quelque chose.

Explicite — Entièrement révélé ou exprimé sans imprécision, implication ni ambiguïté; ne laissant aucune question sur le sens ou l'intention.

Violence suicidaire autodirigée

un comportement autodirigé qui entraîne délibérément des blessures ou un risque de blessure pour soi-même. Il y a des preuves, implicites ou explicites, d'intention suicidaire.

Violence autodirigée indéterminée

un comportement autodirigé qui entraîne délibérément des blessures ou un risque de blessure pour soi-même. L'intention suicidaire n'est pas claire sur la base des preuves disponibles.

L'intention suicidaire

Il y a des preuves (explicites et/ou implicites) qu'au moment de la blessure, l'individu avait l'intention de se suicider ou souhaitait mourir et qu'il avait compris les conséquences probables de ses actes. Un exemple clair de menace de suicide est d'un adolescent qui tient une arme contre la tempe ou menace d'ingérer une poignée de pilules. Des exemples de menaces de suicide verbales comprennent des déclarations telles que: «Je veux mettre fin à cette souffrance,», «je serais mieux mort,», «Le monde serait un meilleur endroit sans moi,», ou «Je ne manquerais à personne si j'étais parti.»

Tentative de suicide

Un comportement autodirigé non fatal potentiellement préjudiciable avec une intention de mourir du fait de ce comportement. Une tentative de suicide peut entraîner ou non des blessures.

Violence autodirigée interrompue – par soi-même ou par un autre

Par un autre — Une personne entreprend des démarches pour se blesser, mais une autre personne l'arrête avant sa blessure mortelle. L'interruption peut survenir à n'importe quel moment de l'acte, par exemple après la pensée initiale ou après l'apparition du comportement.

Par soi-même (dans d'autres documents, vous pouvez qualifier de comportement suicidaire « avorté ») — Une personne entreprend des démarches pour se blesser, mais est arrêtée par elle-même avant la blessure mortelle.

Autres comportements suicidaires, y compris les actes préparatoires

Actes ou préparations en vue d'une tentative de suicide, mais avant que le potentiel de préjudice ait commencé. Cela peut inclure autre chose que la verbalisation ou la pensée, comme l'assemblage d'une méthode (p. ex., l'achat d'une arme à feu, la collecte de pilules) ou la préparation d'une mort par suicide (p. ex., écrire une note de suicide, donner des choses).

Suicide

Mort causée par un comportement préjudiciable autodirigé avec l'intention de mourir du fait de ce comportement.

Plan Suicidal

Une pensée concernant une action auto-initiée qui facilite un comportement autodestructeur ou une tentative de suicide, inclut souvent une manière organisée de s'engager dans un comportement suicidaire comme une description d'une période et d'une méthode.

(De Crosby, A. E., Ortega, L., Melanson, C. Surveillance de la Violence Autodirigée: Définitions Uniformes et éléments de données recommandés. Atlanta (GA): Centres de Contrôle et de Prévention des Maladies, Centre National de Prévention et de Contrôle des Blessures; 2011.)